



LA LETTRE DU GROUPE CGT AU CESER NA

Plénières des 23 & 24 mars 2021 & du 27 avril 2021

ÉDITORIAL

La plénière des 23 et 24 mars était la première depuis le renouvellement de la présidence et du bureau du CESER. Une nouvelle Présidente, issue du collège 4, a donc été élue face à une candidature du collège patronal. C'est la première fois qu'une femme est élue présidente. La CGT a « gardé » ses positions et toute sa place au sein de l'assemblée (deux vice-présidences).

D'une certaine façon, ce renouvellement signe et reflète un besoin de plus en plus affirmé au sein du CESER NA, (mais certainement au-delà) de pousser plus en avant les exigences de transformations profondes. Plus personne ne peut ignorer le caractère inédit de la période. L'inquiétude et l'incertitude liées à la crise sanitaire se conjuguent avec des souffrances et des colères accumulées par l'immense majorité du monde du travail, conséquences de l'ensemble des politiques néolibérales. Plus qu'un révélateur, la crise met désormais sur le devant

de la scène et au cœur du débat démocratique, une nécessité de réponses fortes pour faire face aux urgences sociales et transformer le modèle : un plan massif contre la pauvreté et la précarité, en particulier pour la jeunesse ; mieux reconnaître et revaloriser le travail et les travailleur-euse-s (essentiel-le-s) ; reconquérir les services publics en les débarrassant des critères de gestion libéraux ; un nouveau pacte productif pour produire autrement, en coopération et en local ; une transition écologique digne de ce nom qui conjugue respect de la planète et lutte contre les inégalités ; une démocratie renouvelée qui s'attaque à la concentration des pouvoirs, en particulier dans la sphère économique.

Les derniers rapports du CESER NA, comme celui de « Covid19 : l'urgence de transformer » ou celui sur « les évolutions nécessaires des agricultures », à leur façon, s'inscrivent dans cette réflexion.

Mais nous savons que rien ne nous sera acquis d'avance. Le retour de la réforme de l'assurance chômage de Mme Borne est illustrant. Il va plonger des millions de privé-e-s d'emploi davantage dans la précarité alors même que nous sommes

encore en pleine crise. Derrière leurs mots et leurs discours d'indignation, gouvernement et patronat n'ont rien renié de leur vision néolibérale et tentent déjà de « reprendre la main » pour que rien ne change. Les réponses aux urgences sociales et les transformations se gagneront par une dynamique sociale, de débats et de mobilisations. Parce que le travail est au centre de ces enjeux, le syndicalisme et la CGT doivent y prendre toute leur place. Les mobilisations de nos camarades de la culture, de la santé, de l'énergie contre le projet de privatisation « Hercule », de celles et ceux des entreprises de l'industrie comme à la papeterie de Bègles sont particulièrement encourageantes.

La période est inédite, faite d'inquiétudes et d'incertitudes, mais aussi de potentialités immenses pour débattre, agir, syndiquer. Ayons confiance !

la
cgt Nouvelle
Aquitaine



Julien Ruiz

aire

SOMM

PLÉNIÈRE DES 23 & 24 MARS 2021

ACCORD CADRE CPER 2021-2027

Projet

CONVENTION EN FAVEUR DE L'ESS (ÉCONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE) ENTRE LA RÉGION NA, LA MÉTROPOLE BORDELAISE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Convention

« LES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES DES AGRICULTURES EN NOUVELLE-AQUITAINE A L'HEURE DES TRANSITIONS »

Rapport de saisine

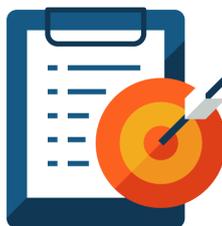
« RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES »

« ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION »

Avis

PLÉNIÈRE SPÉCIALE DU 27 AVRIL 2021

STRATÉGIE NATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ N°3



ACCORD CADRE CPER 2021-2027

Projet

Nous entrons dans la phase de l'élaboration et de négociation du futur CPER (Contrat Plan État-Région) entre l'État et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine. Il devrait être définitivement adopté à l'automne. Il est précédé d'un accord cadre qui doit fixer les grandes ambitions, les grandes orientations, les grandes enveloppes budgétaires. Lors de cette plénière, l'accord cadre n'avait toujours pas été communiqué au CESER du fait d'une négociation difficile entre l'État et la Région, en particulier sur le volet mobilité. Toutefois, le CESER a souhaité émettre un 1^{er} avis sur les quelques éléments d'appréciation. D'abord, pour regretter une préparation du CPER très verticale et peu participative, a contrario des précédentes générations de CPER qui avaient toujours été précédées de consultations de la société civile en territoire. La CGT a dénoncé cette conception anti-démocratique de la construction du CPER. Elle a aussi montré les dangers que l'absence d'un volet mobilité porte, alors qu'il constitue un élément fondamental de la

réponse aux besoins des territoires, à la crise écologique. La CGT a aussi exprimé son attachement à une véritable politique d'aménagement du territoire, en tirant les enseignements de la crise et en réaffirmant l'urgence de réduire les inégalités.

La CGT a voté l'avis.

[Lire l'intervention de la CGT](#)

[Lire l'avis du CESER NA](#)



CONVENTION EN FAVEUR DE L'ESS (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) ENTRE LA RÉGION NA, LA MÉTROPOLÉ BORDELAISE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Convention

Cet avis porte sur une convention en faveur du développement de l'ESS. La CGT a rappelé son intérêt et son attachement à l'ESS, a fortiori dans un moment de crise majeure qui montre la nocivité du capitalisme de plus en plus financiarisé et déconnecté de la réponse aux besoins humains et du climat. Il est nécessaire plus que jamais de favoriser l'émergence de modèles alternatifs d'entreprises et de critères de gestion économique. L'éviction du PDG de Danone montre à quel point « l'entreprise à mission » est peu de chose, sans rééquilibrage des pouvoirs au sein de l'entreprise en faveur des salarié.e.s. La CGT a proposé qu'une attention et un soutien soient accordés aux salarié.e.s qui portent des projets coopératifs comme l'ont fait nos camarades livreur.euse.s à vélo à Bordeaux, ou celles et ceux de la papeterie de Bègles.

La CGT considère que dans l'ESS, comme dans toutes les entreprises, la place des salarié.e.s et de leurs représentants dans la démocratie sociale est essentielle. C'est pourquoi, elle s'est opposée à des amendements déposés par l'UDES (les représentants des employeurs de l'ESS) qui tendent à déséquilibrer la représentation au sein du comité de suivi de cette convention. Ces amendements ayant été adoptés, le groupe CGT a voté contre l'avis.

[Lire l'intervention de la CGT](#)
[Lire l'avis du CESER NA](#)



« LES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES DES AGRICULTURES EN NOUVELLE-AQUITAINE A L'HEURE DES TRANSITIONS »

Rapport de saisine

Cette saisine avait été « commandée » par le Conseil Régional. Il souhaitait ainsi que le CESER et sa section veille et prospective s'expriment sur les évolutions nécessaires des agricultures. En effet, chacun constate que le modèle agricole, fondé sur une logique concurrentielle et de dérégulation, est à bout de souffle et ne permet plus de faire vivre les paysan-ne-s de leur travail. Il est néfaste à notre environnement et est inadapté à fournir aux citoyen-ne-s une alimentation de qualité et durable. La CGT a particulièrement participé aux travaux. Elle a soutenu les principales analyses et grandes orientations qui se dégagent de ce rapport. En particulier, la

mise en place d'un nouveau pacte social et la nécessité d'une gouvernance partagée, d'une démocratie sociale renouvelée dans l'ensemble de la filière ; de faire de l'alimentation un bien commun ; d'expérimenter une Sécurité Sociale Alimentaire sur le territoire régional, dans le cadre d'un Plan alimentaire 2050 en Nouvelle-Aquitaine.

La CGT a déposé un amendement pour réévaluer la place des salarié-e-s dans l'agriculture et la filière agroalimentaire fortement précarisée, avec la nécessité de revaloriser les salaires, de créer de nouveaux droits et une démocratie sociale renforcée. Cet amendement assez structurant a été largement adopté.

Bien sûr, ce rapport, de part son contenu et ses préconisations, a fait débat. Une partie des représentants de l'agriculture et du collège employeurs s'y sont d'ailleurs opposés. Néanmoins, le rapport a été largement adopté, signant une volonté partagée de transformer le modèle agricole.

La CGT a voté le rapport.

[Lire l'intervention de la CGT](#)





« RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES »

« ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION »

Avis

Deux avis étaient examinés sur deux dispositifs.

Le premier porte sur l'accompagnement des organismes de formation. Nombre d'entre eux sont en difficulté (en particulier à cause de la dérégularisation du secteur, due à l'avènement du CPF - Compte Personnel de Formation), et doivent faire face aux évolutions technologiques. Mais, l'avis pointe aussi le risque que les dispositions ne soient pas assez fléchées vers les plus fragiles, ceux dont les besoins sont les plus urgents. La CGT souhaite toutefois que l'ensemble de la stratégie régionale soit évaluée et pense à moyen terme qu'une réflexion sera nécessaire sur un service public de la formation.

Le second porte sur la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour « la réussite des jeunes ». La CGT et la FSU ont fait une déclaration commune. Elles ont indiqué être favorables aux initiatives constructives du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine en la matière. Mais elles ont rappelé aussi que celles-ci ne peuvent faire oublier que c'est l'État qui est

le principal responsable de la situation actuelle des jeunes et des étudiant-e-s en particulier et que les problématiques et les réponses sont d'une toute autre ampleur. Il a été ainsi rappelé comment la mise en place de « Parcoursup » avait modifié et compliqué l'accès à l'université pour de très nombreux-euses jeunes lycéen-ne-s.

Enfin, CGT et FSU se sont élevées contre la situation faite à notre jeunesse. Pour la bonne santé de toute la société, les jeunes ne peuvent plus être maltraité-e-s comme ils-elles le sont, comme des citoyen-ne-s de seconde zone, avec des sous droits. L'urgence de la situation actuelle est criante et ne peut s'accommoder de « mesurette ».

Pour la FSU et la CGT, la mise en place sans tarder d'un revenu d'insertion professionnelle pour tous les jeunes est indispensable.

La CGT a voté l'avis.

[Lire l'intervention commune de la CGT et la FSU](#)

[Lire l'avis du CESER NA - Transformation de la formation](#)

[Lire l'avis du CESER NA - Poursuite d'études](#)

« STRATÉGIE NATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ N°3 »

En janvier, l'ensemble des CESER de France étaient saisis pour contribution par la Secrétaire d'État en charge de la biodiversité, Mme ABBA, sur la future SNB (Stratégie Nationale Biodiversité). Le CESER NA a souhaité répondre favorablement à cette sollicitation et donc adopté une contribution le 27 avril.

La sollicitation ministérielle reposait sur 3 grandes questions : Quelle finalité de la future SNB ? Qui agit et avec qui convient-il d'agir ? Et enfin comment agir ?

La CGT s'est mobilisée sur l'élaboration de cette contribution, en lien en particulier avec les syndicats CGT du ministère de l'écologie. Au final, la contribution adoptée très largement par l'assemblée s'articule autour de deux ambitions, cinq défis et 17 propositions rédigées sous forme de fiches.

Le CESER NA a regretté une concertation, sans réelle évaluation des précédentes SNB. Une concertation trop courte et aux modalités restreintes, laissant peu de place à un véritable débat citoyen. L'enjeu mérite mieux en terme démocratique, au travers d'une mobilisation des acteur-trice-s, des citoyen-ne-s, en créant les conditions de débats ouverts sur d'autres alternatives.

Cette saisine arrivait aussi à un moment où la future loi climat en débat montre une nouvelle fois l'écart entre les déclarations d'intention du gouvernement d'un côté, et d'autre part, l'inefficacité des choix et l'indigence des moyens consacrés à la lutte contre le réchauffement climatique.

En matière de biodiversité le même constat est là, accablant. La biodiversité poursuit son érosion très inquiétante. Le gouvernement et les politiques publiques n'ont à ce jour pas pris la mesure des changements à conduire. La CGT a rappelé que la civilisation humaine et la biodiversité étaient indissociables et surtout qu'il convenait d'avoir une « approche systémique » en conjuguant la lutte contre les inégalités et la mobilisation pour le climat, la biodiversité. Car ce dont il est « fondamentalement question dans la lutte pour préserver la biodiversité, c'est de transformer et de dépasser les critères de développement du capitalisme actuel fondés sur la concurrence, la compétitivité, le profit à court terme, générateurs d'immenses gâchis, matériels et humains, de surconsommation, de surexploitation des ressources humaines, naturelles, et même spatiales ».

La CGT s'est félicitée en ce sens que soit retenue dans la contribution l'idée de nouveaux critères économiques, sociaux et environnementaux transversaux à toutes les politiques publiques, mais aussi à l'ensemble des filières productives.

Pour préserver la biodiversité, il s'agit de revoir les dispositifs politiques, fiscaux et réglementaires qui, aujourd'hui, ne permettent pas de lutter efficacement contre l'artificialisation des sols en particulier, de favoriser la transformation vers un modèle agricole plus vertueux, de faire reculer les pressions sur la biodiversité. Il faut aller vers un modèle productif débarrassé de l'obsession de la « compétitivité/coût », fondé sur des critères d'éco-socio conditionnalités, exigeants, et sur de nouveaux droits démocratiques au niveau des entreprises et des filières.





Enfin pour la CGT, il faut se donner les moyens d'un ministère et d'un service public de l'écologie fort, efficace. Un service public capable d'impulser cette politique en lien avec les territoires, les acteur-trice-s de la société civile, pour jouer pleinement son rôle de contrôle et de police de l'environnement. Or, comme le dénonce la CGT du ministère de l'écologie, nous assistons avec les plans d'austérités et restructurations successifs à un affaiblissement dramatique. Près de 1 000 postes ont été supprimés en 2020. Alors que depuis 2012 les effectifs ont déjà chuté de 27 %, ceux des services régionaux de 22 %.

A cela s'ajoutent tous les dangers et les inquiétudes du futur projet de loi 4D (Différenciation, Déconcentration, Décentralisation, Décomplexification) qui amplifieraient une déconcentration dans les territoires sans moyens et une forme de « préfectoralisation » des pouvoirs, entre autre en matière d'environnement (Ademe, Agences de l'eau, pouvoir dérogatoire,...).

La CGT a voté favorablement à la contribution du CESER NA.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire la contribution du CESER NA](#)

[Lire la saisine de la Secrétaire d'État](#)



www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Siège social
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex

Antenne de Limoges
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87000 Limoges